



Demandes de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 4 mars 2025, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

No de la demande :	DM 01-2025
Nom du requérant :	Pauline Champigny
Emplacement :	97 rue Bonin
Objet de la demande :	Régulariser l'empiétement de la remise située à ± 0.40 mètre de la ligne arrière au lieu de la norme de 1 mètre et la marge de recul latérale de ± 0.95 mètre au lieu de la norme de 1 mètre.
No de la demande :	DM 02-2025
Nom du requérant :	Stéphanie Gévry
Emplacement :	84 rue Ernest-Depars
Objet de la demande :	Régulariser l'empiétement de la remise située à ± 0.48 mètre de la ligne arrière au lieu de la norme de 2 mètres et la marge de recul latérale de ± 1.41 mètre au lieu de la norme de 2 mètres.
No de la demande :	DM 03-2025
Nom du requérant :	Jonathan St-Pierre
Emplacement :	463 Petit rang Saint-François
Objet de la demande :	Agrandissement du bâtiment accessoire existant de 97 m.c. en lui ajoutant un abri permanent de 20 m.c.. La superficie totale serait de ± 120 m.c. au lieu de la norme prescrite de 100 m.c.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 février 2025

Annick Lafontaine

Greffière